SHIPPAGAN

OFFRE D'EMPLOI

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES PARCS - SAISONNIER - POSTE SYNDIQUÉ

Ayant à cœur de bien desservir ses citoyennes et citoyens, la municipalité de Shippagan est à la recherche d'une personne dynamique, engagée, orientée vers la communauté, avec un esprit d'initiative et un sens des responsabilités et du travail d'équipe pour pourvoir le poste de préposé à l'entretien des parcs.

DESCRIPTION DU POSTE

Relevant du chef d'équipe des parcs et loisirs, le titulaire du poste devra :

- Effectuer différentes tâches de conciergerie;
- Effectuer des tâches d'entretien, telles que le nettoyage des aires publiques, l'ancien édifice municipal de Le Goulet, le ramassage des déchets et le nettoyage des diverses salles de toilette extérieur;
- Assurer le suivi de l'approvisionnement des fournitures et produits nécessaires au bon fonctionnement;
- Participer à l'aménagement paysager et effectuer l'arrosage des fleurs de la municipalité;
- Signaler les détériorations éventuelles et les réparations à effectuer;
- Effectuer la tonte régulière des pelouses dans les espaces publics de la municipalité;
- Effectuer des travaux d'entretien reliés aux installations récréatives municipales, en veillant à la sécurité des équipements, et au respect des normes en vigueur;
- Veiller au maintien et à l'entretien des équipements et de la machinerie reliés aux activités du département des parcs et loisir;
- Contribuer à la préparation et au déroulement des évènements communautaires;
- Effectuer toute autre tâche connexe assignée par son supérieur immédiat.

EXIGENCES MINIMALES

- Détenir un diplôme d'études secondaires (12e année) ou l'équivalent;
- Détenir un permis de conduire de classe 5E pour camion;
- Posséder au minimum 6 mois d'expérience pertinente au poste.

COMPÉTENCES ET APTITUDES

- Être physiquement capable de remplir les fonctions assignées;
- Avoir le sens de l'organisation et du souci du détail;
- Démontrer une capacité d'autonomie afin d'être en mesure d'accomplir son travail sans surveillance constante:
- Posséder une connaissance des normes de sécurité serait un atout.

HORAIRE DE TRAVAIL

- Poste saisonnier 22 semaines minimum;
- Date de début le 28 avril 2025;
- Quarante (40) heures par semaine. Horaire variable, soit de jour, de soir, la fin de semaine et sur appel.

SALAIRE ET AVANTAGES SOCIAUX

• Selon la convention collective du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 5494 - bande salariale 2 (22.34 \$/heure).

La municipalité de Shippagan souscrit au principe d'égalité d'accès à l'emploi.

Veuillez faire parvenir votre CV au plus tard le 14 mars à 14 h à l'attention de :

Elise Roussel, directrice générale emploi@shippagan.ca Municipalité de Shippagan 200, avenue Hôtel-de-Ville Shippagan, N.-B., E8S 1M1

Nous remercions tous les candidats à l'avance de leur intérêt, mais la municipalité communiquera uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Mise en garde : cette description n'est pas limitative, mais indicative des tâches à accomplir. Elle reflète les éléments généraux du travail et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.

Le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte. Révision – le 27 janvier 2025